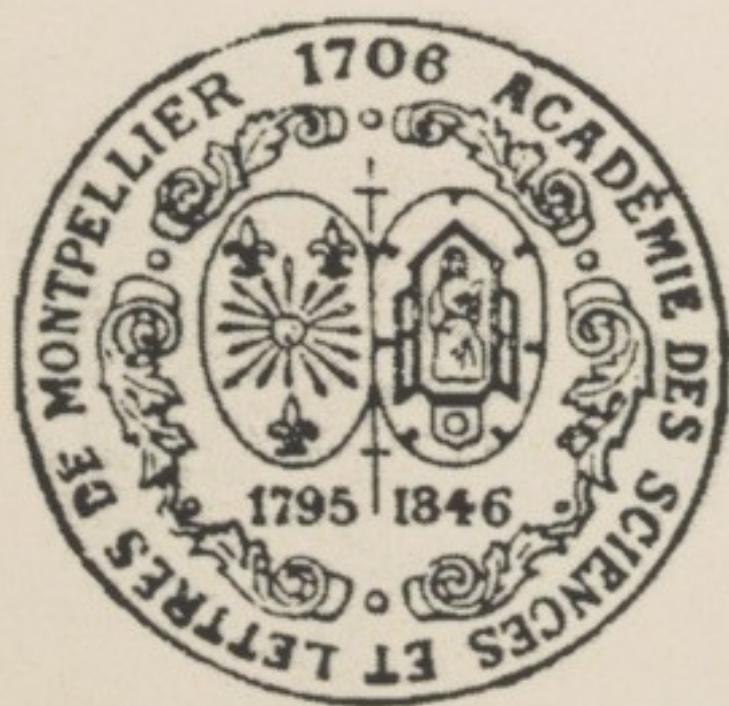


Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
ET LETTRES
DE
MONTPELLIER



NOUVELLE SÉRIE
TOME 32
ANNÉE 2001

ISSN 1146-7282

*Séance du 17 décembre 2001***Réception de Monsieur le Préfet Paul BERNARD****Ouverture de la séance
par le Président Roger BECRIAUX**

Nous sommes réunis en séance publique de réception. Nous allons entendre M. le Préfet de Région Paul Bernard. Je prie M. le Doyen de la Faculté de Droit d'agréer nos remerciements pour nous avoir aimablement ouvert les portes de cet amphithéâtre. Je remercie pour leur présence MM. Savy, Secrétaire général des Affaires Régionales représentant M. le Préfet de Région et Philippe Saurel, maire-adjoint, représentant M. le Député-Maire.

DISCOURS DU RÉCIPIENDAIRE**Le tour de France d'un compagnon de la République**

Monsieur le Président de l'Académie
Monsieur le Secrétaire Perpétuel
Monsieur le Doyen Georges Péquignot
Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit
Monsieur le Secrétaire Général représentant Monsieur le Préfet
Monsieur l'Adjoint représentant Monsieur le Maire
Mes chers confrères
Mesdames, Messieurs, chers amis.

Mon cœur est plein de reconnaissance à l'égard de ceux qui m'ont jugé digne de faire partie de votre si prestigieuse et désirable compagnie. Cette distinction m'honore et enchante le Montpellierain qui retrouve ses racines après un trop long éloignement du clapas natal.

L'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier représente pour moi un creuset de culture, meilleur antidote à la médiocrité de notre temps. Elle a la noble mission de veiller à une partie du patrimoine intellectuel de la Cité, accumulé à partir des expériences acquises par les valeureuses personnalités qui composent cette assemblée.

Il m'est agréable de saluer et de remercier M. le Professeur Denizot, Secrétaire Perpétuel, M. Roger Becriaux, Président en exercice (à qui me lie un attachement commun à la Maison Midi-Libre) M. Bernard Chedozeau, Président de la Section Lettres, pour leur accueil cordial et spontané.

Saluant les personnalités, membres de l'Académie, qui me font l'honneur de leur présence et de leur confiance, je voudrais avoir un regard de sympathie pour les visages amis de longue date et particulièrement pour mes anciens collègues de la Préfectorale, M. Robert Poujol et M. Le Professeur Henri Vidal. Celui-ci, dont je voulais suivre le parcours exemplaire vers l'agrégation de droit, m'avait suggéré sa succession à la Sous-Préfecture de Lodève dans ce but. La vie en a décidé autrement. J'ai été sensible, une fois de plus, à sa nouvelle marque d'attention lorsque la croisée de nos routes respectives m'a conduit aujourd'hui au milieu de vous.

J'éprouve une gratitude particulière pour le parrain qui me reçoit, M. le Doyen Georges Péquignot. Je lui dois les fondements de ma culture juridique. Il fut mon maître de thèse sur un sujet prémonitoire, puisqu'il devait inspirer mon comportement de Préfet, s'agissant de la "Notion d'ordre public".

D'avance, son discours d'accueil me remplit de joie, car ce témoignage de fidélité répond à mon admiration affectueuse pour sa grande rigueur intellectuelle, son humanisme délicat et sa conception élevée de l'enseignement supérieur. Ses leçons ont guidé mon parcours professionnel. Je souhaite que la transmission personnalisée, entre le maître et le disciple, d'une précieuse sagesse puisse toujours caractériser la mission de l'Université.

Ayant l'honneur de siéger au fauteuil de M. Pierre-José ABOUT, Inspecteur Général de l'Education Nationale, je tiens à rendre hommage à la forte personnalité de mon prédécesseur. L'assurant de ma respectueuse sympathie, j'ai plaisir à souligner, pour aujourd'hui seulement par une simple pensée, l'éloge que méritera son œuvre intellectuelle remarquable d'historien et de philosophe, fin interprète des idées de Platon et de Pascal.

*

* *

La satisfaction que je ressens tient à plusieurs raisons.

Je me souviens d'avoir travaillé en Bretagne pour que la rivière Le Scorff, une fois nettoyée, ouvre à nouveau la voie aux saumons, qui achevant leur périple océanique, retrouvent par un mystérieux instinct, le chemin leur permettant de remonter à la source de leur naissance.

Je suis donc heureux que l'appartenance à l'Académie annonce mon retour au Languedoc de mes ancêtres.

Certes, comme pour beaucoup d'entre nous, les ailes du métier nous emportent au gré des forces de la vie, mais, par bonheur, les racines ignorent l'éloignement géographique, parce qu'elles nourrissent l'âme des hommes, comme la sève nourrit l'arbre.

Dans ce retour aux sources, j'ai plaisir à me souvenir / que mes parents et ma famille m'ont confié le meilleur héritage des valeurs morales et civiques, d'honneur et de service, confirmées dans le scoutisme, / que le collège des Jésuites m'a inculqué

des bases spirituelles et culturelles à travers "les humanités" greco-latines, / que la Faculté de Droit m'a imprégné de la rigueur du raisonnement et de l'honnêteté intellectuelle.

Comment pourrais-je oublier les riches leçons d'intelligence de la vie, reçues ici-même, dans cette Faculté qui m'accueille grâce à l'amitié de M. le Doyen Bernard Durand et de M. le Doyen Olivier Dugrip. J'ai envie d'évoquer le droit de la puissance publique, les contrats administratifs, la décentralisation et la déconcentration (que j'ai mises en application), enseignées par M. Georges Péquignot, le dialogue de Créon et d'Antigone par M. Georges Desmouliez, l'histoire des siècles qui ont fait la France, par le Professeur Tisset. Les noms de Delbez, Becqué, Cabrillac, Légal restent inscrits dans la mémoire du cœur comme des repères précieux dans le brouillard de notre temps.

*
* * *

Comme Paul Valéry, je me plais à dire : "*Je suis né dans un de ces lieux où j'aurais aimé naître*". Le destin m'a fait naître et demeurer dans une des plus anciennes rues du vieux Montpellier, qui porte le nom évocateur de Cannau, le Cap élevé de la ville ou le cami noun, le chemin nouveau. Le privilège de cette première localisation est partagé par mon épouse, qui a pu bénéficier comme moi de la proximité des deux établissements prestigieux qui ont inspiré ma double vocation :

- d'une part, l'édifice imposant de la Préfecture voisine, ancienne Intendance du Languedoc, dont le mystère du pouvoir a intrigué et fasciné mon enfance ;
- d'autre part, la Faculté de Droit que nous rejoignons en quelques minutes par une pittoresque et tortueuse ruelle.

Etant "monté à Paris", comme on dit en province, grâce à l'aide de la République, j'ai tenté de suivre deux directions, vite apparues inconciliables. L'agrégatif de droit a donc laissé partir le sous-préfet, sans pour autant perdre le goût et le besoin de réfléchir, d'écrire et souvent d'enseigner.

Ainsi toute ma vie de nomade s'est déroulée sur le fond de plan de ma ville où, j'avais à chaque retour, le sentiment de revivre autrement et mieux.

*
* * *

Une autre raison de satisfaction tient au plaisir d'évoquer le métier de préfet, qui est en réalité une mission fondée sur une vocation, celle de servir l'intérêt général.

Plongé au cœur de la population, partageant ses épreuves et ses ambitions, le préfet, successeur des intendants du roi, est envoyé en mission sur le territoire, pour servir de trait d'union, dans autre garantie que sa conscience et sa passion pour les trois objectifs qui sous-tendent son action : l'intérêt national, la sauvegarde des hommes et des citoyens, le rassemblement du plus grand nombre au service de l'œuvre commune.

La réforme de la décentralisation, en 1982, a recentré sa compétence sur le seul service de l'Etat, sans amoindrir son rôle de serviteur de la Nation, de gardien de la loi et des libertés, d'artisan de paix civile.

En quelques 40 années, j'ai pu vivre l'évolution de cette fonction républicaine, à l'unisson de celle de la société et de l'Etat. Celui-ci, jadis Providence, puis prétendument réduit au minimum par le libéralisme du vent dominant, enfin soi-disant régulateur, connaît aujourd'hui une grave décomposition, puisqu'il est devenu distributeur de droits et d'argent, face aux appétits des corporations irresponsables et insatiables.

En fait, le rôle du préfet dépend directement des besoins des citoyens et de l'acuité des crises. Les chocs économiques, ou sociaux, le terrorisme, ramènent à plus de raison réaliste ceux qui prétendent se passer de l'Etat. Il revient à sa place par un mouvement naturel de nature biologique mais la société exige aujourd'hui sa profonde réforme pour préserver sa légitimité républicaine et son efficacité.

*

* *

Toute vie est une trajectoire qui inspire trois attitudes d'esprit qui vont guider le rythme de mon propos, inspiré par le tour de France d'un compagnon de la République.

D'abord l'observation des expériences vécues, non pas comme un regard en arrière, mais pour s'assurer de la direction prise. Les Africains disent : "*lorsque tu ne sais plus où tu vas, regarde d'où tu viens*".

Ces jalons, ces repères permettent dans un deuxième temps une méditation sur la société contemporaine, en distinguant autant que possible, l'écume des choses et la mer des valeurs permanentes.

Nous avons enfin besoin d'élargir le regard aux dimensions du monde, non pas pour demander ce que la mondialisation peut nous apporter en positif ou en négatif, mais plutôt pour rechercher ce que nous, notre pays, nous pouvons apporter à l'Europe et au monde.

Ainsi grâce au tremplin du passé, à la réflexion de notre temps, à l'élan de l'espoir, il est permis d'appliquer l'idéal d'André Malraux : "*Transformer en conscience l'expérience de toute une vie*".

Quelques regards d'observation sur la terre et les hommes de France, qui ont laissé en moi des traces d'émotion.

Quel bonheur de pouvoir découvrir cette France aux mille visages à travers la quinzaine d'affectations dans des postes qui sont autant de fenêtres sur une réalité multiple, source d'émerveillement et de surprises.

Fernand Braudel a raison de nous prévenir : "*N'oubliez pas que la France est diversité*". J'ajoute qu'il faut savoir et vouloir l'aimer, pour ses paysages, pour ses populations, ses valeurs et ses épreuves inachevées.

J'ai gardé de mon tour de France des souvenirs visuels, auditifs, parfois olfactifs dont le rappel m'enchanté encore aujourd'hui.

Braudel, l'humaniste du terroir, précise même : *"Il faut la voir, la France, la voir de ses yeux, se délecter de ses couleurs, de ses odeurs, la toucher de ses mains, il faut même la manger, la boire, à l'auberge authentique"*.

*

* *

Plutôt que de la France, ne faut-il pas parler des "France".

Les "France"

Les paysages où j'ai vécu, sont incomparables dans leur originalité : Collioure et les pêcheurs en fleurs au pied du Canigou enneigé, la Vallée des Rois le long de la Loire moyenne, la forêt ardennaise, les jardins du vignoble champenois, les îles du Ponant, l'Aveyron aux cent vallées, et l'austère Aubrac, les calanques de Piana et les senteurs du maquis corse, le confluent majestueux de la Saône et du Rhône à Lyon. Autant de photos de l'album du pèlerinage républicain, autant de traits du visage de la France.

Chaque région chante son accent et ses expressions et fait assaut de la meilleure gastronomie, exprimant ainsi une fierté de terroir, qui conduit à accentuer le particularisme et même parfois à traiter avec quelque malice celui qui vient d'ailleurs : en Aveyron, le visiteur est un "étranger", à Perpignan, le voisin est un "gavatch", en Beauce, le nouvel habitant est un "accouru" !

J'ai distingué les pays de montagne luttant contre l'enclavement, et les pays de mer, les uns et les autres habités par des hommes francs, courageux et prêts à combattre les intempéries. On reconnaît à leur philosophie les habitants des pays de blé ou ceux des pays de vin. La langue d'Oc reste une ligne de démarcation entre nordistes et sudistes, entre pays coutumiers et pays de droit écrit, de même que l'accent, un peu de terre de chez soi qu'on emporte ailleurs.

Les mœurs et les attitudes sont le reflet de la nature, de l'histoire, du climat. A Perpignan, après trois jours de tramontane, la nervosité s'empare des esprits. J'ai connu le maire proche d'un port de Lorient qui ne pouvait parler sans crier, car il était habitué à se faire entendre en pleine mer et dans le vent. Que de différence entre la timidité du tenace et courageux Breton, la violente passion du Corse, le franc-parler du Rouergat, le non-dit du Beauceron, le verbe facile du Catalan, l'art oratoire naturel des méridionaux, la réserve de l'entreprenant Savoyard. Dans la même région Centre, on dit que les gens d'Orléans épargnent capital et intérêts, ceux de Blois dépensent les intérêts, à Tours on dépense capital et intérêts.

Les métiers différencient profondément la population : les pêcheurs et les agriculteurs ; et au sein du monde agricole les viticulteurs, les céréaliers et les éleveurs ; et parmi les éleveurs, les producteurs de viande ou de lait. Autant d'attitudes, de langages, de comportements.

L'habitat exprime la manière d'être et de vivre. Ainsi l'austère discrétion des fermes fortifiées de la Beauce, la rude noblesse des maisons bretonnes en granit, l'élégante simplicité des demeures aveyronnaises, le désir de paraître des maisons catalanes, la fierté des villages corses accrochés sur l'arête de la montagne.

Les manifestations traditionnelles rassemblent les grandes foules, dans la commémoration de l'histoire : le 8 mai à Orléans la moitié de la population regarde défiler l'autre, la procession de la Sanch à Perpignan, la fête de la Madonuccia à Ajaccio.

En effet, à chaque mutation professionnelle, on tourne les pages du livre de notre histoire de France et de ses lieux de mémoire : les champs de bataille et les grandes migrations en Champagne-Ardenne, la dernière nuit de liberté de Louis XVI et de Marie-Antoinette dans l'ancienne Intendance de Champagne, devenue Préfecture à Châlons-en-Champagne, le site de Valmy, St Malo la cité des corsaires, Conques sur la route de Compostelle, le débarquement corse pour la Libération, Caluire et Jean Moulin... Parfois même le temps et l'espace s'entrecroisent. Dans les années 60, de Paris à Pithiviers, en 1 heure de route, j'avais l'impression de quitter le XX^{ème} siècle pour retrouver la société de Balzac.

Les cathédrales, Rodez, Reims, Orléans, sont d'émouvants témoins de notre civilisation, des "pierres vivantes". Je me suis beaucoup intéressé aux abbayes cisterciennes, l'Epau au Mans et Sylvanès en Aveyron. J'y ai vu le moyen de réagir par rapport à la tentation matérialiste de notre peuple menacé par une défaillance de l'âme.

... Et chacune de ces régions est un morceau choisi de la France ! ...

... Mais "plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux ... qui m'est une province est beaucoup davantage".

En effet, comme du Bellay, après "*un si beau voyage*", "*plein d'usage et raison*, (il est permis) *de vivre entre ses (amis) le reste de son âge*". J'apprécie de retrouver en Languedoc ce magnifique amphithéâtre descendant des Causses du Larzac, des Cévennes, des Corbières, jusqu'aux sites marins d'Aigues-Mortes, de Maguelonne, de Sète, à travers les terrasses, les garrigues et les coteaux des vignobles, dans un décor égrenant un chapelet de nobles et anciennes cités.

Par la volonté ou la sagesse du Gouvernement, nul n'étant prophète en son pays, j'ai été privé du plaisir de servir mes concitoyens de naissance. J'ai tourné autour de Montpellier, à deux reprises, en commençant à Perpignan avec l'aménagement du littoral et plus tard en Aveyron, avec le camp du Larzac.

*

* *

Cette grande diversité française appelle un creuset de cohésion, car il n'y a pas d'identité d'un peuple sans unité nationale. Ainsi les facettes d'un diamant n'ont de sens que parce qu'elles participent à la création d'un ensemble cohérent. De même chaque région contribue, par son originalité, à façonner la beauté de la France.

Une France de provinces assemblées, au long des siècles, parce que ceux qui avaient le pouvoir ont voulu l'exercer dans le seul intérêt de la France et des français. "*Il y a 1000 ans, la France prit son nom et l'Etat sa fonction*" proclamait de Gaulle.

Voilà pourquoi notre pays présente une équation remarquable : un seul peuple constituant une même nation, autour d'un Etat pratiquant une seule langue, sur un même territoire.

Sous tous les régimes, nos gouvernants ont toujours cherché à concilier les libertés locales et l'unité nationale, à relier le centre et la périphérie. A cet effet, ils ont inventé les franchises locales annonçant la décentralisation de la Nation par les représentants élus, et les envoyés en mission, intendants, commissaires, préfets, qui ont permis la déconcentration de l'Etat, en vue de favoriser un dialogue territorial entre le national et le local.

Certes la France est aujourd'hui "d'un seul tenant", selon le mot de Clémenceau, mais, comme le pressent Braudel, "*le feu peut toujours prendre à la maison*" et le tissu peut se distendre sous l'effet des déchirures de l'histoire. Les oppositions politiques, sociales, philosophiques, religieuses et les féodalités de toutes sortes sont aussi vivaces que le chiendent. Nous avons une certaine inclination pour la guerre civile, qu'il faut sans cesse enrayer.

De nos jours, l'Etat, qui a rassemblé les provinces pour faire la Nation, a la mission de conduire la France vers le meilleur partage des responsabilités au plan intérieur et de progresser en bon ordre dans l'Union Européenne, comme une famille unie.

Au-delà de la géographie et de l'histoire,

Ma galerie de portraits illustre la grande richesse humaine, qui est le seul levain capable de faire lever la pâte démocratique.

Le partage des rôles est bien assuré, dans notre vieux pays, principalement par les représentants élus de la population. Mais il faut faire attention parce qu'ils sont devenus trop souvent des acteurs professionnels, devant un public de citoyens qui, accrochés passivement à leurs postes de télévision, acquièrent une indifférence à la chose publique qui fait dégénérer l'esprit civique.

J'ai noté une lente dégradation dans la vie publique, en quelques années. Ainsi dans le Loiret, dans les années 60, un maire beauceron m'expliquait pourquoi le député avait été réélu sans avoir fait la moindre campagne : " la question n'est pas d'accorder la confiance à quelqu'un, mais plutôt de la retirer à celui qui a démerité ".

Or, plus généralement, la politique aujourd'hui s'apparente davantage au sport de combat ou au jeu de massacre. Les chutes du pouvoir sont souvent spectaculaires et surprennent toujours ceux qui en sont victimes. Par exemple René Pleven, véritable menhir politique a été battu dans son fief des Côtes d'Armor parce qu'il avait commis l'erreur de changer de suppléant en préférant un énarque à un apiculteur. Arthur Conte, dans les Pyrénées Orientales, a perdu son siège parce qu'il avait oublié que le programme des chemins ruraux était plus important pour son électorat que le compte rendu des ses entretiens avec les Grands de la scène mondiale. En Rhône Alpes, j'ai eu l'exceptionnelle et pénible expérience de négociier des accords de plan avec d'importants élus, anciens ministres, au sommet de leur puissance et de les retrouver à Lyon, quelque temps après, l'un maire, condamné en correctionnelle, l'autre, Président du Conseil Général, en prison.

Parfois les situations ne manquent pas d'humour. Ainsi, à la tête d'une manifestation contre un projet d'autoroute, j'ai reçu à Orléans les deux meneurs : Georges Seguy, ancien Secrétaire Général de la CGT et le Général Massu, bras dessus, bras dessous, tous deux retraités, chacun défendant le pré carré de sa résidence secondaire.

Il arrive que le rapprochement des souvenirs soit plus grinçant. Les ministres se suivent sans se ressembler. En début de carrière à Perpignan, j'ai accueilli Maurice Herzog, Ministre de la Jeunesse et des Sports, ce conquérant de l'impossible venait de perdre ses doigts pour avoir voulu et réussi à planter le drapeau tricolore sur le premier 8000 de l'Annapurna. A la fin de ma période active à Lyon, j'ai dû recevoir Bernard Tapie, devenu Ministre de la Ville, avant qu'il soit rattrapé par le juge.

A la réflexion une distinction se présente à l'esprit, entre l'homme politique inféodé à un parti politique, l'homme de pouvoir qui poursuit une ambition personnelle, l'homme d'Etat, doué d'un supplément d'âme qui le place au service de la Nation, supérieur à l'intérêt de sa personne.

Notre République comporte des exigences. En effet, la chose publique n'est pas une pente naturelle de nos compatriotes, chacun veille à ses intérêts particuliers, catégoriels, corporatistes, laissant à l'Etat le soin de s'occuper de l'intérêt général. On a souvent l'impression d'un mouvement brownien qui emporte dans différentes orbites des planètes qui s'ignorent dans le cosmos de la société : politique, administration, entreprise, syndicats, médias poursuivent leur pente respective, trop souvent dans l'indifférence du bien commun.

En France, l'Etat conservera toujours son rôle de garant, de gardien, de rassembleur des citoyens autour des valeurs communes et des actions collectives.

Ainsi quelques épreuves ont marqué mon expérience. L'aménagement de la Loire opposant les élus favorables aux barrages et les écologistes militant pour la Loire sauvage, l'imbroglio du camp du Larzac, le gâchis corse, m'ont montré que l'Etat, lorsqu'il est affaibli ou hésitant, est amené à reculer devant des minorités non soutenues par la population mais utilisant la violence en tous genres et spéculant sur la faiblesse du Gouvernement.

*

* *

Ces réflexions pourraient paraître pessimistes si des étoiles dans le ciel assombri ne révélaient pas la face positive et encourageante de la démocratie et la lente germination de valeurs permanentes.

J'avoue une réelle admiration pour ces militants de base que sont les maires, et particulièrement les maires des petites communes rurales qui se dévouent sans compter à leurs concitoyens. Les maires et le préfet constituent en France un axe républicain capable de faire front dans les situations de crise.

J'ai eu le plaisir de conduire dans un esprit d'équipe, en cohésion avec les élus, les services et la population des opérations délicates et réussies. Ainsi l'accueil du G7 à Lyon et la conclusion de trois contrats de plan confirment la possibilité d'accomplir ensemble de grandes œuvres communes.

Je conserve avec émotion le souvenir d'êtres authentiques qui font face à l'adversité : la dignité de la femme du marin breton péri en mer, qui admet le rude jeu de la vie et de la mort, les parents de tués en Algérie qui recevaient avec respect dans leur foyer le représentant du Gouvernement qu'ils auraient pu ou dû rejeter comme responsable de leur malheur.

Notre société a ses Justes et ils sont nombreux ceux que j'ai rencontrés. De jeunes étudiants servant le repas aux SDF de Lyon, le médecin qui a consacré sa vie aux déshérités du quart-monde, le responsable d'une association caritative qui,

chargé d'accueillir des populations déplacées ne peut s'empêcher d'adopter une fillette abandonnée qu'il intègre dans sa famille de 5 enfants, les médiateurs-habitants, relais dans des banlieues difficiles qui font la paix dans leur quartier sans qu'on ne leur ait rien demandé, les jeunes volontaires de l'humanitaire qui donnent du temps de leur vie dans la discrétion au service des populations souffrantes dans le monde. Ils rachètent les tricheurs et les casseurs.

Quel trésor immense et insoupçonné, quelle réserve de modestie, de discrétion, de générosité, de dévouement. Albert Camus, dans son discours de Suède, nous suggérerait de prêter l'oreille, malgré le vacarme ambiant, pour entendre le *"faible bruit d'ailes de colombes"* provenant de ces millions de solitaires, *"qui chaque jour font resplendir la vérité que chacun, sur ses souffrances et sur ses joies, élève pour tous"*.

Oui les gens ordinaires sont extraordinaires. J'ai souvent pensé que la grandeur des petits compensait la petitesse des grands. Comme l'arbre vit grâce à la nourriture puisée dans la terre, la République ne peut vivre que par le peuple, individus ou collectivités qui s'engagent dans la garde du trésor commun.

La compétition impitoyable, qui s'impose à nos sociétés, ne doit pas seulement accorder la victoire aux plus forts. Elle doit aussi faire gagner les meilleurs et encourager la contagion de l'honnêteté morale.

Méditation sur la société et sur la France

Le rappel d'une expérience vécue inspire la réflexion à propos du changement considérable de société que notre génération a connue en un demi-siècle.

S'agit-il d'une rupture ou d'une mutation ?

L'évolution présente un bilan contrasté et en demi-teinte :

Le développement de la communication et l'exclusion des isolés / la croissance et le chômage, / l'ouverture au monde de l'exportation et le repli sur des communautés minoritaires / une avancée spectaculaire des soins médicaux et le ravage de nouveaux fléaux liés au sida, à la drogue, à la pollution, / la compétitivité économique et l'overdose fiscale / l'amélioration remarquable du confort et du niveau de vie et le malaise lié à l'insécurité, à la pauvreté, à l'exclusion / la disposition de moyens exceptionnels d'information et de formation et la dégradation de l'école, / l'accélération de la mobilité et des transports et l'explosion urbaine liée à l'exode rural.

En fait on n'a jamais connu un aussi spectaculaire progrès technique, matériel et un si grand recul moral, autant de moyens et aussi peu de projets d'avenir. En ce sens le progrès peut être rétrograde, s'il n'est pas accompagné d'un supplément d'âme.

Il est donc logique que nous assistions à une remise en cause des bases de la société, de plus en plus déphasées.

Sur le plan juridique, paraphrasant l'œuvre du Doyen Morin, la révolte des lois contre le Code et des faits contre les lois entraîne une instabilité des règles et une course de vitesse menée par le législateur qui multiplie les textes de circonstance pour tenter de rattraper le mouvement de la société qui lui échappe et qui ne supporte

plus les rigidités qu'on lui impose. Comment ne pas opposer l'exemple du célèbre Code élaboré par le Montpelliérain, Consul, Cambacérès, à la pratique de nos lois imparfaites qui se révèlent inapplicables en quelques jours.

Sur le plan administratif, la carte des institutions locales ne correspond plus aux réalités et la superposition de 4 à 7 niveaux d'administration trouble le citoyen-contribuable.

Notre Constitution subit des déformations tenant à la cohabitation et à la dégradation de la vie publique. La pièce constitutionnelle a changé de décor et de scénario : le public des citoyens n'en saisit plus le sens des répliques et s'éloigne, tandis que le juge et le journaliste sont devenus quelque temps les acteurs principaux, jouant leur comédie devant une salle vide.

Sur le plan social, la refondation de la protection sociale se heurte aux querelles des partenaires sociaux et à l'impuissance de l'Etat.

Le système républicain est victime de maladies, qui sont plus souvent celles des dirigeants et qui découlent de l'action de trois démons familiers : la folie du pouvoir, l'appât de l'argent, l'illusion de l'image.

L'ambition du pouvoir étouffe l'esprit de service, tandis que les partis politiques pataugeant dans les sables mouvants reviennent se livrer à leurs jeux favoris, pour noyauter l'Etat et confisquer les institutions.

L'appétit de l'argent crée une nouvelle échelle de valeurs et entretient le cancer de la corruption.

La fascination de l'image provoque le narcissisme, le piège du vedettariat et la dictature des médias.

Les corporatismes catégoriels se lancent à l'assaut de ces différents pouvoirs pour tirer leur épingle du jeu sans se soucier de l'intérêt commun des Français.

Il en résulte un refroidissement civique qui donne libre cours à l'égoïsme individualiste.

La cause essentielle de la crise morale tient essentiellement à la perte de discernement qui est la vertu essentielle de toute société équilibrée.

En effet, la table rase des valeurs ne permet plus de distinguer ce qui est bon de ce qui est mauvais, ce qui est essentiel de ce qui est éphémère, ce qui est vraisemblable de ce qui est faux, ce qui est durable de ce qui est superficiel.

Ainsi tout se vaut, tout s'accepte et on ne respecte plus rien.

L'ennui qui en résulte c'est que la violence est devenue aussi une façon de s'exprimer. C'est le sous-produit d'une société inégalitaire, livrée aux intérêts les plus valables comme les plus condamnables, et privée de toute appréciation morale et de tout esprit critique. C'est alors le règne des " casseurs " en tous genres, la violence d'une jeunesse sans foi ni loi, la violence tactique des corporations qui barrent les routes pour faire plier le gouvernement, la violence insidieuse du marché, du chômage, du mépris de l'homme, de la désinformation, la violence organisée des mafias et des terrorismes, la violence par des exemples déplorables, à tous les niveaux, exhibés avec complaisance par les médias.

L'énergie dépourvue d'objectifs d'application est dévoyée comme moyen d'expression, de revendication, de pression. Ainsi se crée la pente de la guerre civile dans une société sans repères et divisée en son sein. Il est insupportable que la population honnête ait peur à la place des délinquants qui continuent de plastronner.

Il ne faut pas s'arrêter à une telle vision de la société. En fait, cette décadence ne date pas de notre temps. Depuis un siècle nous connaissons progressivement la sape des références traditionnelles, sans qu'elles soient remplacées par d'autres valeurs. Paul Valéry déjà au début du XX^{ème} siècle s'inquiétait du fait qu'"au grand marché des affaires humaines la malheureuse valeur « esprit » ne cesse guère de baisser". Avec lui prenons garde "d'entrer dans l'avenir à reculons", en cultivant le gémissement et la peur.

Or les périodes de décadence sont aussi celles de bonnes germinations.

Nous connaissons chez nous de vieux oliviers multi-centenaires, sculptés par la vie, qui revivent sans cesse pour donner naissance à des nouveaux rameaux et rejetons.

L'essentiel c'est de découvrir le sens des pentes à remonter et de poser les bonnes questions : que faire ? où aller ? car gémir c'est souffrir deux fois.

Que faire ? Depuis l'antiquité, la sagesse des peuples nous conseille quelques recettes éprouvées, essentiellement le culte de la vertu, principe de la République selon Montesquieu.

D'abord faire preuve de responsabilité face aux pressions des idées reçues, du prêt à penser, il convient de résister, de réagir et de témoigner conformément à nos convictions. De même il importe d'exercer ses devoirs autant que ses droits de citoyen. La réforme en profondeur s'impose comme une priorité et une urgence pour remettre en phase les institutions et les réalités. De nombreux chantiers doivent s'ouvrir : l'Etat, les collectivités locales, la fiscalité, la protection sociale. Mais jusqu'à présent le courage a manqué à nos gouvernants et la réforme reste un thème de discours électoral.

Mais il faut mettre un terme à l'habitude facile qui consiste à réformer les effets des phénomènes à corriger. Il faut plutôt agir sur les causes et en vue de finalités. Ainsi par exemple la réforme de l'enseignement ne doit pas viser seulement l'efficacité dans la transmission des connaissances mais inciter essentiellement à l'éducation et à la formation aux devoirs du citoyen. De plus, l'école qui éduque ne peut être dissociée de la mission primordiale de la famille qui va plus loin en élevant les enfants. Sinon l'enfant sera déformé par la rue, la publicité, les exemples médiatiques.

De même la violence ne pourra être éradiquée que par un mouvement d'ensemble animé par le bon exemple de dirigeants irréprochables, par la fin du tapage médiatique autour des vices et turpitudes et par le retour à la moralité. De Gaulle l'avait annoncé : "*A la fin des fins, la dignité des hommes se révoltera*".

Au fond, deux attitudes constituent les meilleures garanties d'un civisme moderne. D'une part, promouvoir l'esprit de service qui passe par l'humilité des tenants des pouvoirs politique, économique, syndical, médiatique. D'autre part valoriser et encourager les honnêtes gens, trop modestes, qui constituent la grande majorité de la population, au lieu de faire par les médias, la publicité des tricheurs à travers des affaires judiciaires.

Au fond, il ne suffit pas de réformer les institutions, il faut d'abord réformer les comportements et encourager un nouveau contrat civique à partir de l'honnêteté morale des citoyens.

Par où passer ? pour aller où ? voilà la bonne question posée par Michel Serres.

Plusieurs voies s'offrent aux individus : l'indifférence abstentionniste, la révolte indignée, ou l'engagement personnel.

Nous sommes à la croisée des chemins. Chaque jour nos pas sont entraînés sur le chemin de la servitude dont les jalons sont laxisme, jouissance, égocentrisme, le loisir facile ayant la priorité sur le mérite du travail.

Et puis il y a les chemins du bonheur : mirage ou terre promise ! Ils sont ardu, montants, malaisés. Le bonheur ne peut être acquis qu'au bout de la route. Le paradoxe du bonheur c'est qu'il ne se revendique pas comme un droit, il se donne d'abord aux autres et ensuite seulement il se multiplie par le partage. Il revient sur soi-même, par surcroît, en retombée. Enfin, pour nous Français européens, qui nous plaignons sans avoir conscience de notre bonheur, nous devons nous rappeler que le bonheur se reconnaît au bruit qu'il fait en partant. L'horreur du 11 septembre 2001 nous a montré la réalité brutale du malheur.

La remontée des valeurs est la seule voie de la paix civile. Il faut se méfier de la mode des fausses valeurs, qui, comme la fausse monnaie, chassent les bonnes.

L'exigence première est de remettre l'homme à sa place, la première dans la société et d'abord de le considérer non pas comme un élément du coût de revient de l'entreprise dont on se débarrasse dans la crise, mais comme une richesse créatrice irremplaçable. Nous y sommes encouragés par l'apparition des notions de déontologie professionnelle, d'éthique de plus en plus invoquées par les entreprises dites citoyennes, par les fonds financiers éthiques, par l'encouragement sur le marché des produits fabriqués en faveur de ceux qui sont conformes à la justice, à la dignité de l'homme et des enfants, et à la couleur de l'argent.

Le poète nous l'avait bien dit "*l'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux*". C'est le moment de gravir les marches successives qui révèlent la noblesse que tout homme porte en lui : la pensée qui fait contre-poids à la matière ("*Maître cerveau sur son homme perché*" comme disait Valéry) la culture qui enrichit l'esprit, la morale qui consiste à se respecter soi-même et les autres, la spiritualité qui fait grandir l'homme au dessus de sa propre nature et lui fait atteindre la finalité de son âme immortelle.

Oui ! Sous les cendres d'une société matérialiste qui meurt, il y a des braises qui annoncent le douloureux enfantement d'une société humaniste qui sera ce que nous voudrons et ce que nous mériterons.

La France a sûrement son mot à dire, sa place à tenir dans une Europe en devenir et dans un monde en dérive.

La France dans l'Europe et le Monde

D'abord nous devons avoir conscience que la France est un grand pays, par son histoire, par sa culture, par sa langue et par son "pacte multiséculaire" avec la liberté dans le monde.

Avec 1 % de la population mondiale, comment pourrait-elle se maintenir au 4^{ème} rang des pays industriels, s'il n'y avait pas le rayonnement de son esprit, de ses expériences et de ses entreprises. Je peux en témoigner au titre des missions que j'ai accomplies dans de nombreux pays : nous devons retrouver le sens de l'intérêt national et la fierté d'appartenance à une grande nation qui doit compter dans le monde.

Aux moments stratégiques des grands tournants de l'histoire, la France a su montrer la voie en élevant le débat : les Lumières et 1789, 1944, et l'après-guerre, la reconstruction, la réconciliation avec l'Allemagne, 1950 et l'Europe, 1958 et la restauration de l'Etat au service de la Nation... On nous attend encore aujourd'hui. De nos jours, les Etats qui émergent sur la planète sont soit des pays patriotes comme la Chine et la Russie, soit des pays qui sont fidèles à une civilisation comme l'Amérique Latine et l'Asie.

Le patrimoine génétique de la Nation constitue encore aujourd'hui le génie de la France à partir de quelques originalités qui, loin d'être archaïques, retiennent l'attention de nombreux Etats dans le monde.

A l'opposé de l'Etat fédéral, notre Etat unitaire, assure la cohésion de la Nation, dans une continuité exceptionnelle au long de nombreux siècles de rois, d'empereurs, de révolution, de républiques.

La *Res publica*, l'intérêt général, est servi par une fonction publique intègre, impartiale, encore incorruptible. Or de nombreux pays ne peuvent sortir de la crise parce que l'absence d'Etat et d'administration enterre les meilleures politiques dans les sables des féodalités.

La recherche de la voie médiane entre des systèmes contrastés est une originalité française : la V^{ème} République, mi-présidentielle, mi-parlementaire, l'économie mixte, la gestion déléguée des services publics, la décentralisation pour les libertés locales et la déconcentration pour l'unité nationale, le partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

De nombreux jeunes Etats d'Europe de l'Est, d'Afrique, regardent vers la France, pour se dégager du monopole d'influence anglo-saxonne. L'Etat de droit, les droits de l'homme, l'excellence, la qualité, l'intelligence et l'humanisme sont des atouts. Les entreprises françaises à l'étranger sont appréciées pour leur style et leur comportement, à la fois performant, compétitif et également respectueux du pays et de ses habitants. Certes nous avons un message d'expérience mais nous manquons de crédibilité parce que nous ne mettons pas de l'ordre dans notre propre maison et nous faisons le contraire de ce que nous prêchons.

Les Français doivent avoir conscience de ces valeurs de civilisation qui ne leur appartiennent pas, parce qu'elles sont de nature universelle. Ils auraient tort de se livrer au dénigrement, à la repentance, ou au conformisme ambiant d'une mondialisation mercantile, à laquelle il faut préférer l'universalisme humaniste.

Nous avons le droit et le devoir d'inspirer pour notre part l'Europe, dont la France a été un des pionniers fondateurs. Nous devons diffuser la marque " France ", en jouant un rôle moteur dans les avancées sociales de l'Union Européenne qui aujourd'hui, manque de souffle et de vision d'avenir.

Notre effort de rayonnement doit prendre appui sur la culture et l'art en contrepoint de la médiocrité, sur l'humanisme opposé à la dictature de l'argent, sur l'humanitaire : nous devons encourager la jeunesse à rejoindre par milliers les centaines de merveilleux volontaires qui donnent généreusement leur temps et leur talent pour les peuples déshérités. Enfin la spiritualité répond au mystère de l'homme et de la vie.

Il convient ainsi de passer de la prétention orgueilleuse de Faust à la sagesse de Socrate, en quelque sorte notre contemporain dans la longue marche de l'humanité. Il préconisait le seul progrès qui compte et qui consiste à “ *s'élever d'un degré chaque fois jusqu'à atteindre l'absolu* ”.

Conclusion

Contemporains d'un monde privé de sens et de finalité, nous sommes en traversée d'une société à une autre, à la recherche d'un passage. Nous avançons dans le brouillard en côtoyant le vide, comme le voyageur sur une route de montagne privée de balises.

Chaque jour, nous tissons une œuvre dont nous ne voyons pas le dessin.

Malgré tout, dans la tourmente, est sauvé celui qui croit à son salut. C'est donc un état d'esprit marqué par l'optimisme tragique, dont parlait Emmanuel Mounier, qui s'impose aujourd'hui.

Le 11 septembre 2001, nous a fait entrer dans une période tragique. En fait, la crise avait commencé depuis de nombreuses années. L'événement barbare a servi de révélateur, de catalyseur, ou d'alibi pour certains irresponsables.

Nous devons réagir en 3 dimensions afin de nous situer.

D'abord voir plus loin que l'événement et placer notre génération dans le long cours de l'histoire de l'humanité. Les grandes lames de fond apparaissent à la surface au rythme des siècles. Nous avons connu des heures plus sombres. Nous vivons une longue période de mutation. De plus, tous les pays sont en crise ou en laborieuse sortie de crise.

Ensuite, voir plus profond. Toute tragédie par la réflexion qu'elle impose, doit nous inspirer le combat contre la barbarie et pour un surcroît de civilisation.

Enfin, il faut voir plus haut pour comprendre le sens de notre destinée humaine. Nous vivons dans un chantier dont les ruines recouvrent les fondations et nous avons besoin de lever la tête dans une vision tonique à long terme.

A l'époque des bâtisseurs de cathédrales, il y avait plusieurs attitudes parmi les ouvriers maçons, tailleurs de pierre. Chacun s'efforçait de trouver la motivation de son travail, même s'il ne devait jamais voir de son vivant l'achèvement du chef d'œuvre.

Certains pensaient, sur un mode technique : “je taille des pierres et je fais mon métier”.

D'autres préféraient dire sous un angle utilitaire : “je gagne ma vie et je nourris ma famille”.

Enfin, quelques-uns, plus lucides, avaient la fierté de proclamer un idéal : “je construis une cathédrale”.

C'est cet esprit qui doit animer aujourd'hui ceux qui veulent construire une République moderne et une Cité pour la terre des hommes.

Réponse de Monsieur le Doyen Georges PEQUIGNOT

Mes premiers mots seront pour évoquer le souvenir du Professeur Pierre-José About qui occupa pendant 29 ans le VI^e fauteuil de la Section des Lettres dans lequel est installé aujourd'hui Monsieur le Préfet Paul Bernard. Rien, me semble-t-il, ne peut mieux rappeler ce grand penseur que ces quelques phrases qui terminent la conférence sur Bergson qu'il prononça en 1993 : *"Philosopher est une tâche difficile... Philosopher, c'est penser difficilement une idée infiniment plus simple que les idées faciles... Etre philosophe, et Bergson le fut véritablement, ce n'est pas seulement tenter un effort de lucidité et d'élucidation de l'expérience, c'est réussir cet effort. Etre grand philosophe, c'est réussir en un élan de génie, c'est donner sur la tête de Jupiter le coup de hache de Vulcain. Henri Bergson y a réussi"*.

*

* *

Le Préfet Paul Bernard est né à Montpellier en 1934, dans une vieille famille montpelliéraine donc, si je ne me trompe, Baron de Caravette, rue du Cannau, en plein Ecusson, entre Saint-Mathieu et Notre-Dame-des-Tables. C'est dans cette même rue du Cannau qu'habitait celle qui devait devenir son épouse, Annick Tremolet de Villers.

Il fit ses études secondaires au Collège des Jésuites, passa son baccalauréat en 1951, s'inscrivit à la Faculté de Droit où il obtint sa licence suivie de trois diplômes d'études supérieures. Il soutint sa thèse et devint docteur en droit en 1959.

La Faculté de Droit n'était pas encore installée dans le bel immeuble où nous nous trouvons ce soir. Elle occupait modestement la partie gauche de la première cour de ce que l'on appelait le Palais de l'Université. Modeste dans ses installations, elle n'en était pas moins prestigieuse par sa tradition, par ses maîtres dont certains étaient remarquables et, je n'hésite pas à le dire, par ses étudiants dont plusieurs devaient connaître de brillantes destinées.

La thèse de Paul Bernard (qui fut publiée en 1962 par la Librairie générale du Droit et de Jurisprudence) a pour titre : "La notion d'ordre public en droit administratif". Ceux qui ne voient dans le Préfet que le personnage chargé du maintien de l'ordre public grâce à l'emploi de la force publique, seront tentés de considérer ce titre comme un présage de la future carrière préfectorale de Paul Bernard.

En fait, si une partie de la tâche du préfet répond à cette vision, le Préfet n'est pas le seul agent public à posséder des attributions de police en vue d'assurer l'ordre public ; la police administrative comporte bien d'autres objets qui s'ajoutent au maintien de l'ordre dans la rue ; en outre, elle dispose d'autres moyens que la contrainte matérielle pour remplir ses missions.

L'auteur consacre à l'étude de ce que l'on peut appeler, pour la commodité, l'ordre public policier des développements très fournis. Mais, et c'est là que sa thèse trouve son réel intérêt et toute son originalité, il constate que l'expression ordre

public se trouve aussi utilisée dans des circonstances totalement différentes : une loi déclare que certaines de ses dispositions sont d'ordre public, c'est-à-dire qu'il ne peut pas y être dérogé ; un juge annule un acte parce qu'il l'estime contraire à l'ordre public ou impose une formalité qu'il considère comme d'ordre public ; un contractant est soumis, dans le silence du contrat, à certaines obligations parce que celles-ci sont considérées comme étant d'ordre public.

La question qui se pose alors à Paul Bernard est celle de savoir si, au travers de ces manifestations différentes, la notion d'ordre public présente une nature unique. Ainsi affronte-t-il un problème relevant de la théorie générale du droit, voire de la philosophie du droit.

J'avais été frappé, lors de la soutenance, de la maturité de l'auteur : sa thèse sérieusement documentée, soigneusement réfléchie, remarquablement construite me paraissait pouvoir être classée parmi les meilleures.

J'ai repris cet ouvrage à l'occasion de cette réception. Je pensais le feuilleter seulement. Je l'ai relu de bout en bout avec intérêt. Il fut si bien pensé qu'il me paraît faire autorité aujourd'hui encore.

Après deux années de service militaire en Algérie, Paul Bernard entre en 1961 dans la carrière préfectorale. Celle-ci devait occuper tout le temps de sa vie professionnelle jusqu'à la retraite qu'il prit l'an passé, en 2000.

La première phrase du livre qu'il publie cette année-là "*Au service de la République*" (livre auquel je me référerai bien souvent dans la suite de ce discours) embrasse cette carrière d'un seul coup d'œil : "*Le beau métier de préfet est aussi mal connu de nos concitoyens que passionnant pour ceux qui l'exercent. C'est avec enthousiasme que j'ai servi la République, le cœur battant, au long de quatorze mille intenses journées, sous cinq Présidents de la République et vingt-quatre gouvernements.*"

Monsieur Paul Bernard exprime quelque fierté d'avoir accédé au corps préfectoral sans être passé par l'E.N.A. ou par Paris et quelque cabinet ministériel. Son premier poste est Perpignan où il est Directeur de Cabinet du Préfet avec rang de sous-préfet. De cette époque (où, moi-même, je dirigeais l'Institut d'Etudes juridiques des Pyrénées-Orientales créé par la Faculté de Droit) nous avons quelques souvenirs communs.

Et puis commence son tour de France, ce qu'il appelle son "pèlerinage républicain", que je vous livre ici dans la sécheresse d'un curriculum vitae :

- de 1961 à 1977, sous-préfet successivement à Perpignan, Pithiviers, Orléans, Rennes, Lorient ;
- de 1977 à 1983, Préfet du département de l'Aveyron puis de la Sarthe ;
- de 1983 à 1997, Préfet de région : Corse, Champagne-Ardenne (Châlons en Champagne), Centre (Orléans), enfin son parcours se termine par la prestigieuse préfecture de la région Rhône-Alpes avec résidence à Lyon.

On imagine le nombre considérable d'événements auxquels le Préfet Bernard a pu participer dans le temps et au cours de ce périple : la lecture d' "*Au nom de la République*" nous en raconte quelques-uns. Il s'est profondément attaché aux villes et aux pays où il a séjourné et à leurs habitants. Entre autres témoignages, je citerai seulement celui qu'il apporte sur "le défi français en Corse". "*J'ai quelque droit à m'exprimer, écrit-il (p. 188), pour avoir eu l'honneur et la charge bien lourde de la préfecture de région de Corse à Ajaccio de 1983 à 1985. Cette affectation est la plus*

belle mission et la plus redoutable, car c'est la plus exposée sur le plan physique, psychologique et moral, surtout lorsqu'on s'y rend, comme je l'ai fait, pour servir son pays, en famille, couple et enfants, et pour partager la vie de la population et se livrer sans réserve à la confiance de nos concitoyens". A la Corse, il demeure attaché et il continue à se battre pour elle et pour la France.

Ses qualités et ses mérites sont appréciés et reconnus par ses collègues qui lui confient la présidence de l'Association du Corps Préfectoral de 1990 à 1996, charge qui, habituellement, paraît devoir revenir de droit au Préfet de la Région d'Ile-de-France.

Je me plais à saluer en sa personne le vice-président de l'Institut français de Sciences administratives.

La retraite n'a pas arrêté son activité, mais celle-ci est tournée maintenant vers le privé, le social et l'humanitaire. Il est vice-président du MEDEF International et a créé, cette année même, un cabinet de consultants.

A sa thèse, il ajoute quelques intéressantes publications : Le grand tournant des communes de France (1968, Armand Colin), L'Etat et la décentralisation (1983, Documentation française), L'Etat républicain au service de la France (1988, Economica), Le Préfet de la République (1988, Economica), enfin, Au nom de la République (2000, Ed. Odile Jacob) que nous avons déjà plusieurs fois cité et que nous retrouverons plusieurs fois encore.

Une carrière si bien remplie vaut à Monsieur Paul Bernard les plus hautes distinctions : il est Commandeur de la Légion d'Honneur et Grand Officier de l'Ordre National du Mérite.

*

* *

Monsieur,

Pour moi, au plaisir de vous présenter à l'Académie s'ajoute un plaisir plus subtil : vous avez été mon élève et vous ne manquez pas de me saluer comme votre maître ; j'en suis très honoré ! Je vous ai enseigné le droit administratif et vous avez fait une très brillante carrière dans l'administration de la République. Alors, on imagine aisément que je sois tenté de me demander quelle utilité avez-vous pu trouver tout au long de votre carrière à l'enseignement que j'ai développé devant vous. Au soir de ma vie, avec toute la sagesse qui convient à mon âge, votre réception m'offre l'occasion d'un examen de conscience et l'illusion d'un cours, sans doute le dernier, dans ma Faculté.

Je reconstitue assez aisément ce que fut mon cours de droit administratif de deuxième année de licence, en 1952 à l'époque où vous fûtes mon étudiant, alors que la IV^e République franchissait à peine le milieu de sa course. J'étais alors un tout jeune professeur, chargé de cours depuis la rentrée universitaire de 1944, agrégé du concours de 1946.

Comme il est assez naturel, mon enseignement s'inscrivait comme une réaction à l'enseignement que j'avais moi-même reçu quelques années auparavant lorsque j'étais étudiant, dans les années 1930. Le droit administratif s'était alors présenté à nous comme une fastidieuse compilation de lois et de règlements, édictant

des formalités, des délais, des procédures, sans qu'aucune construction théorique n'anime, n'éclaire, n'explique ce fatras. Un de mes camarades, bien élevé mais doté d'un mauvais caractère, disait : "*ce sont des crottes de bique*". En somme, c'était le droit de "Messieurs les ronds-de-cuir" ; et si nous étions convaincus de son inutilité, celle-ci ne prenait cependant pas la forme aimable et primesautière de "Monsieur le Sous-Préfet aux champs". Ainsi faisait-il figure de parent pauvre si nous le comparions au droit civil présenté en majesté par le Doyen Morin, traitant des personnes ou des biens, à la lumière de cette Bible qu'était le Code Civil, ou dessiné comme une œuvre d'art délicate et subtile dans le cours du Professeur Vialleton sur les contrats et obligations.

Par bonheur, dès cette époque et plus encore dans les années suivantes, une véritable doctrine du droit administratif s'ébauchait. A la suite des grands maîtres de notre droit public que furent Duguit et Hauriou, quelques publicistes avaient fait un effort de méthode et de conceptualisation s'attachant à éclairer les bases et les fondements du droit administratif, à ordonner logiquement l'ensemble de ses institutions et de ses règles en de grandes théories générales.

Pour cette construction, les matériaux ne manquaient pas ! c'était l'énorme et remarquable jurisprudence du Conseil d'Etat.

Le droit administratif cesse d'être présenté comme le droit de l'Etat-puissance publique, pour devenir le droit de l'Etat-service public. Il prend en considération la mission de l'Etat qui est de pourvoir à la satisfaction des besoins publics de la Nation. Le pouvoir exécutif et l'administration qui en est l'émanation ont donc en charge le service public. L'éminence d'une telle mission explique le particularisme du droit administratif comparé au droit commun : ses règles et ses institutions assureront la prééminence de l'intérêt général sur l'intérêt privé afin que soit garanti le fonctionnement continu et régulier du service public. Sur une telle base, il sera constitué tout à la fois d'institutions et de théories originales et d'autres qui seront une adaptation d'institutions et de théories connues du droit privé : le contrat administratif, la responsabilité administrative, la domanialité publique.

L'existence de ce droit autonome, ajoutée au principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs, justifie l'institution d'une juridiction spécialisée, distincte de la juridiction judiciaire de droit commun, pour connaître du contentieux administratif. Pendant longtemps ce rôle fut tenu par le seul Conseil d'Etat dont le prestige était indiscuté. Et le Conseil d'Etat avait mis au point un remarquable instrument de contrôle de la légalité des actes administratifs : le recours pour excès de pouvoirs.

Je me suis passionné pour l'étude et l'enseignement de ce droit administratif. Les étudiants se moquaient quelque peu de cette passion. Pénétrant dans mon amphithéâtre le lendemain de la naissance de mon dernier enfant, je fus accueilli par une énorme caricature tracée à la craie au tableau noir par un étudiant talentueux : j'étais représenté dans un envol de robe et d'épitoge, poussant une voiture dans laquelle braillait un petit enfant. Et je disais dans une bulle : "*Si tu es bien sage, quand tu seras grand, tu iras au Conseil d'Etat*".

Qu'est-il advenu aujourd'hui de ce droit administratif ?

L'observant, je suis d'abord frappé par les dégâts qu'il a subis ; quelques-uns de ces dégâts m'attristent et me choquent :

Peut-on encore parler de continuité du service public, lorsque des grèves multiples, longues, affectant tour à tour différents secteurs de l'activité nationale, privent les usagers des services auxquels ils ont droit ?

Où en est l'ordre public lorsque la sûreté, la sécurité et la tranquillité ont déserté nos villes et même nos villages livrés à la violence de bandes organisées qui brûlent les voitures, harcèlent les passants, tirent sur les forces de police et tuent les agents ?

En quel mépris est tenu le principe de la séparation des autorités lorsque, souvent de façon inconsidérée, les tribunaux judiciaires engagent des poursuites contre des hommes publics et n'hésitent plus à troubler le fonctionnement des corps administratifs ?

Que reste-t-il de la théorie si bien équilibrée de la responsabilité administrative, quand ces mêmes tribunaux judiciaires condamnent de malheureux fonctionnaires pour des actes non intentionnels ne présentant en rien le caractère de fautes personnelles ?

Et encore,

- je crains que la juridiction administrative ne se trouve banalisée depuis la création des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'Appel ;
- je déplore la déchéance infligée au principe de la souveraineté nationale, base de notre démocratie, lorsque à la loi, expression de la volonté générale formulée par les élus de la Nation, se substitue la loi de la rue dictée par des syndicats et groupements divers revendiquant bruyamment au nom d'intérêts corporatifs ou catégoriels.

Tout cela me paraît fâcheux. A bien des égards, on peut dire que nous assistons à un phénomène de dépérissement de l'Etat. A ce phénomène, Monsieur Bernard consacre un chapitre très suggestif intitulé : l'ébranlement des institutions.

Mais il faut reconnaître aussi que le droit administratif demeure pour l'essentiel. Il prolifère même : son domaine s'est considérablement étendu et ses procédés se sont diversifiés. Il évolue et suit l'Etat dans ses évolutions.

En effet, le droit dans toutes ses branches n'est jamais immobile ; simplement ses variations sont plus ou moins rapides, plus ou moins profondes, suivant les époques et les circonstances. Le Doyen Morin, malgré sa vénération pour le Code civil, avait pu écrire un livre qui provoqua, sur le moment, un certain scandale parmi les privatistes : La révolte des faits contre le Code.

Immergé dans une société qui, en un demi-siècle, a connu des bouleversements inouïs, reflet d'un Etat qui s'est transformé en profondeur au gré de l'accélération ou des fantaisies de l'histoire, le droit administratif porte la marque de tous ces mouvements. Pour ma part, tout au long de mon enseignement, je me suis efforcé de rendre objectivement compte de cette évolution.

Très schématiquement, on peut signaler les principales étapes qui, d'ailleurs, interfèrent et se brouillent bien souvent.

Au milieu du siècle dernier, nous en étions encore à l'Etat libéral, assurant sans doute les services publics essentiels mais peu nombreux, respectueux de la libre initiative des citoyens, chargé principalement de maintenir l'ordre public garant de la liberté de chacun. C'était, disait-on l'Etat-gendarme. Le principe de la liberté du commerce et de l'industrie restait dominant et les services publics industriels et

commerciaux paraissaient exceptionnels. Ce n'est qu'à la faveur d'événements historiques (Front populaire, Libération) que quelques entreprises très importantes marquent le début d'un secteur public d'abord très ponctuel (S.N.C.F., Banque de France, E.D.F.).

Mais, peu à peu, la réserve observée jusque là s'efface. L'Etat devient providence, surtout en matière sociale : le nombre des services publics s'accroît, leur rôle s'amplifie, leurs moyens d'action se diversifient. Il devient même interventionniste : grâce à des procédés variés (concertation, aides, éventuellement contrainte), il incite les entreprises à orienter leur action dans le sens de l'intérêt général (ou plus prosaïquement dans la direction voulue par la politique du gouvernement) : l'économie mixte, la planification connaissent une réelle faveur. Ce mouvement s'amplifiant, on en arrive au dirigisme qui ne se soucie plus guère du principe, d'un autre âge, de la liberté du commerce et de l'industrie.

Le point maximum de cette évolution sera atteint dès le début du premier septennat de Monsieur Mitterrand avec les nationalisations : sont transférés au secteur public cinq grands groupes industriels à caractère stratégique, trente-cinq banques, deux compagnies financières, à quoi s'ajoute la prise de contrôle ou de participation dans de nombreux secteurs industriels (chimie, sidérurgie, aviation, télécommunications). L'Etat est devenu commerçant, industriel, banquier.

L'évolution ne s'arrête pas là. Elle va connaître un mouvement de reflux : le deuxième septennat de Monsieur Mitterrand verra le début des dénationalisations.

Mais en bien ou en mal, l'Etat sera indélébilement marqué par de telles expériences.

*
* * *

J'arrête ici ces élucubrations d'un vieux professeur de droit administratif. Nous avons la chance d'avoir devant nous un haut administrateur qui a vécu dans sa carrière toute l'évolution que je viens d'évoquer et qui, de surcroît, rend compte de son expérience dans un livre remarquable, *Au nom de la République*. Sachons l'écouter.

Mais je vous préviens : de droit administratif, vous n'entendrez plus parler : dans les 330 pages du livre, il n'est fait mention qu'une seule fois "des spécialistes du droit administratif" (p. 32), encore est-ce pour dénoncer leur "ésotérisme" ! Il n'y a pas, cependant, à déplorer ce silence. Ne pas parler de droit ne signifie pas que le droit n'existe pas ; le droit s'applique partout et toujours même si nous n'en avons pas conscience ; il ne se révèle au grand jour que dans des circonstances particulières, le plus souvent lorsqu'il est méconnu, transgressé ou violé : pour ce qui est du droit administratif, à l'occasion d'illégalités sanctionnées par le recours pour excès de pouvoir, de scandales, voire d'"affaires". Il en est comme de l'air que nous respirons et que nous ne voyons pas mais dont je sens toute la nécessité lorsque je subis de douloureuses crises d'étouffement.

Monsieur le Préfet Paul Bernard a eu une carrière non seulement brillante, mais exempte de tout reproche : c'est-à-dire qu'il s'est toujours conformé fidèlement et scrupuleusement au droit administratif. Telle est la pensée qui m'a animé tout au long de ma lecture d'*Au nom de la République*.

De ce livre, on s'attendrait qu'il fut un livre de mémoires nous racontant les divers épisodes de la vie de l'auteur qui, dès la seconde page, proclame son bonheur de s'être épanoui dans la carrière préfectorale dans laquelle il s'est "toujours senti réellement libre d'agir, de parler, de témoigner comme un citoyen, serviteur de l'intérêt général et des personnes" (p. 3).

Il y a cela, mais il y a plus : d'*Au nom de la République*, je crois pouvoir dire que c'est le "livre du Préfet". De la fonction préfectorale, il nous dit tout : des événements d'une carrière, il tire des enseignements de grande portée sociale, voire morale. Ainsi mérite-t-il de retenir l'attention des préfets, sans doute, mais aussi des citoyens soucieux de la marche de nos institutions et même des citoyens dans leur ensemble au bénéfice desquels l'administration est instituée.

La fonction préfectorale, fonction d'autorité, est présentée en un vaste tableau, remarquable tant par son ampleur que par la multitude et la précision de ses détails.

La Constitution de la Ve République (pour nous en tenir à elle et nous dispensant de remonter aux missi dominici de Charlemagne, lointains ancêtres de nos modernes préfets) dispose : "Le délégué du gouvernement a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois". Il est fait écho à cette disposition, dans la décision du Conseil Constitutionnel du 14 octobre 1996 : "Le préfet est l'autorité administrative habilitée à exercer au nom de l'Etat, les attributions qui, en vertu de la loi, relèvent de la compétence du pouvoir exécutif". Il s'ensuit que, localement, le préfet est le représentant direct du Premier Ministre et de chacun des ministres.

Ainsi, dans son département où sont implantées de nombreuses et diverses administrations relevant des différents ministères, ayant leurs propres structures et leur propre direction, le Préfet a autorité sur toutes et représente l'unité de l'Etat. Le maintien de l'ordre public, si important soit-il, n'est qu'une activité parmi d'autres. En 1950, on avait chiffré à trois mille les attributions assumées par le Préfet ; à la fin du siècle, leur recensement officiel remplissait six volumes.

De cette activité multiforme, j'ajouterai à tout ce qui a pu être dit, un témoignage particulier, celui de notre confrère Jean-Pierre Dufoix, Inspecteur général des Monuments historiques. Celui-ci m'a indiqué qu'il a fait la connaissance du Préfet Paul Bernard, en octobre 1987, à l'occasion d'un Forum du Patrimoine tenu à la Sorbonne. De l'intervention de celui-ci, Monsieur Dufoix retient deux choses : "La première... sa parfaite connaissance des rouages de l'administration dans un domaine qui a toujours laissé un certain flou... La seconde... l'intérêt incontestable que le Préfet Paul Bernard avait manifesté dans sa communication pour tout ce qui touche aux monuments". Et il termine par le témoignage "d'une parfaite admiration".

Représentant de chacun des ministres, le préfet peut recevoir de ceux-ci une délégation à l'effet de prendre localement des décisions ou d'accomplir des actes de leur compétence : c'est ce qu'on appelle, *déconcentration*.

Nous avons eu en vue jusqu'ici le préfet dans le cadre du département. Mais quelques préfets sont placés à la tête des régions créées par la loi du 5 juillet 1972 et assurent, de ce chef, des responsabilités particulières.

Encore faut-il ajouter qu'à l'égard des communes, des départements, des régions bénéficiaires de la *décentralisation*, s'administrant librement par une assemblée élue par le peuple et un maire ou un président élu par les assemblées, le Préfet a un rôle à jouer pour assurer la cohésion nationale : "A cet égard, écrit le

Préfet Bernard (p. 36), *le rôle du préfet, représentant interministériel, consiste à assurer trois types de liens avec les collectivités locales : le contrôle de la légalité comme priorité républicaine, le dialogue comme nécessité démocratique, l'action en commun en raison des services à rendre au citoyen*".

On mesure aisément l'étendue, la complexité, la difficulté de la fonction préfectorale et la masse de travail qu'elle comporte pour cet homme aux "*cent métiers*" (p. 40). Ainsi apparaît-il qu'elle constitue "*un métier de véritable professionnel*" (p. 39).

De ce métier, *Au nom de la République*, nous révèle les grandeurs et les servitudes, les qualités qu'il exige et les tours de main, les "ficelles", qu'il comporte, les satisfactions que l'on peut en attendre et les déceptions qu'il réserve quelquefois.

"Tenu dans la main du gouvernement" (p. 30), le préfet ne bénéficie pas du même statut protecteur que les autres fonctionnaires ; il est soumis à un devoir d'obéissance tout particulier ; il est souvent changé de poste ; il doit toujours pouvoir être joint de jour et de nuit et ne peut quitter son département sans y avoir été autorisé. De tout cela, vie personnelle et vie familiale sont affectées et femme et enfants subissent le contrecoup.

Et cependant, à l'évidence, Paul Bernard a aimé passionnément son métier où il a trouvé de grandes satisfactions d'esprit et de cœur. Il n'a cessé d'être un homme libre, il l'affirme bien souvent. Et il affirme aussi, son sens des responsabilités : sans doute doit-il obéir aux ordres du gouvernement, mais le choix des moyens d'exécution lui revient ; il sera jugé aux résultats et peut, dès lors, déployer toute son intelligence, toute son énergie, tout son esprit d'initiative. De surcroît son action se développe sur le terrain et au contact des hommes : cela lui réserve, nous dit-il "une satisfaction incomparable". Il répète souvent la maxime des Compagnons du devoir qu'il a fait sienne : "Ni se servir, ni asservir, mais servir".

Bien sûr, chaque préfet a son style propre : à chaque page d'*Au nom de la République*, nous pouvons lire le style du Préfet Bernard : à l'autorité, parfois nécessaire et qu'il sait au besoin manier, il préfère la discussion, la médiation, l'arbitrage pour obtenir l'accord de ceux qu'il doit diriger et entraîner. Il est conscient des valeurs morales et profondément respectueux de la dignité humaine.

Quant à la grandeur de la fonction préfectorale, elle ne réside pas dans un protocole, pourtant décrit avec soin et qui, dès lors, nous semble moins vain qu'on ne le pense, mais dans la *mission* qui lui est confiée "au nom de la République". "*En ce sens, le préfet ne s'appartient pas, car il doit assumer les missions d'une société traversée de contradictions, de conflits, et tendre vers les arbitrages et les apaisements. La loi ne suffit pas pour définir le rôle du préfet, c'est l'action quotidienne et au sein des réalités locales que la mission prend son ampleur en même temps que sa source, en répondant à l'appel des populations et en appliquant les instructions du gouvernement*" (p. 77).

Ainsi, chargé d'une telle mission, le préfet est-il présenté comme :
"le représentant de l'Etat souverain" (p. 79),
"le gardien de l'ordre public" (p. 88), c'est-à-dire de la sécurité et de la légalité,
"le partenaire du développement économique et le garant de la solidarité" (p. 107).

Et est décrit avec force détails tout ce que le préfet est appelé à faire concrètement pour l'exécution de ces missions.

Les deux premières correspondent au rôle traditionnel de l'Etat ; la troisième exprime les tâches nouvelles que l'Etat a été amené à assumer dans le domaine social et économique en raison de l'évolution de la société, des situations, des idées et des mœurs.

Ainsi retrouvons-nous ici ce que je disais tout à l'heure de l'évolution du droit administratif et de son extension à des domaines nouveaux : les visions du juriste et celles de l'administrateur se croisent et se complètent. Le juriste exprime et commente les règles juridiques. L'administrateur exécute ces règles et déploie dans les faits une activité aux multiples aspects.

Alors, le juriste peut se permettre de formuler un jugement à l'égard de l'administrateur.

Au Préfet Paul Bernard, à l'auteur d' "*Au nom de la République*", je dirai : "*Vous avez le sens du service public*". C'est le plus bel éloge que puisse décerner un vieux professeur de droit administratif.

Allocution de clôture par le président Roger BECRIAUX

Le panorama de votre administration lucide dans les divers postes qui vous furent confiés a été décrit par le Doyen Georges Péquignot avec une brillance si juste et si sensible, qu'y revenir, Monsieur, ne serait que flagornerie.

Je me permettrai seulement de reconnaître dans votre engagement, qui fut aussi affectif, au service de l'Etat, une part d'héritage au sein d'une famille qui pourrait prétendre au titre de Baron de Caravettes.

J'ai eu le plaisir de connaître, rue d'Alger, dans les locaux d'un "Midi Libre" faisant ses premiers pas après la Libération, votre père qui dirigeait les services administratifs et votre oncle Félix Goudard, inspecteur des ventes. Tous deux venaient du vénérable "Eclair".

Nous n'avions aucune raison d'ordre professionnel de nous trouver coude à coude. Votre oncle parcourait par tous les temps les routes du Languedoc. Votre père logeait ses bureaux, face à la rédaction, dans l'aile opposée de l'immeuble. Nous étions séparés par une cour carrée, ornementée d'une glycine. Elle cachait de ses liens enchevêtrés et de ses grappes mauves la baie vitrée donnant sur la rotative.

L'amitié assura la liaison, ainsi qu'une vision commune de la diffusion du journal. Nous démontrions qu'à cette époque, n'en déplaise à Euclide, les parallèles se rejoignaient dans l'odeur confondue de l'encre et du papier.

J'ai reconnu chez votre père les traits d'un caractère d'équilibre, de mesure, de modération, de respect d'autrui, aux lendemains d'une époque troublée qui avait trop souvent donné le contre exemple.

*

* *

Ces mêmes sentiments s'expriment dans le titre et le texte de votre conférence académique.

Compagnon ! Un mot de naissance noble. Le partage du pain, l'esprit de solidarité forgé tout au long du voyage initiatique à travers notre pays, dans les pas de Carcassonne le Bien Aimé, Périgord Cœur Loyal ou Plein d'Honneur le Languedocien. Avec sa sensibilité sociale et humanitaire, George Sand accorda son amitié à Avignonnais la Vertu, compagnon par excellence.

Fort justement, le doyen Georges Péquignot a puisé dans la même amitié en décelant chez vous l'esprit d'un compagnon du Devoir.

Malgré l'ésotérisme du compagnonnage, évoquer leur image, c'est retrouver au fil de leurs chemins de traverse le goût du travail accompli, le respect des traditions, la valeur humaine de l'exemple.

C'est aussi matière à donner une certaine idée de la France et de cette terre des hommes, base, comme vous me l'avez dit d'une *satisfaction incomparable*.

Cette idée devait bien trotter dans la tête de ces enfants, André et Julien, fuyant Phalsbourg et la province annexée en 1871 pour rester dans leur patrie, alors réduite à un pentagone. Leur périple les conduisit sur notre canal Paul Riquet à bord de la péniche "*Perpignan*"

Le Castillet du chef-lieu roussillonnais fut pour vous en 1961 le point de départ franco-français d'un pays de nouveau inscrit dans son hexagone.

*

* *

Première étape du jeune sous-préfet : l'Œuf ! Rien à voir avec le célèbre rendez-vous montpellierain. L'Œuf, entre Beauce et Gâtinais, est une des branches mères de l'Esonne, au pied du plateau de Pithiviers. Vous l'abandonnez d'abord pour la Source Orléanaise, puis pour les marches armoricaines, souvent voilées, toujours attachantes ; puis pour les rives du Blavet, porte de l'Orient.

Les plateaux rouergats, entre Lot et Tarn, accueillent le Préfet que vous devenez. Vous les quittez pour suivre le cours de la Sarthe, glissant sur la marqueterie des paysages manceaux.

Préfet de Région, entre Méditerranée et Tyrrhénienne, vous découvrez une île d'une beauté farouche et noble mais, il faut bien le dire, agitée, "*gangrénée*" dites-vous, où la République est confrontée, dites-vous encore, "*aux maîtres-chanteurs qui maintiennent l'arme en position de tir*". Vision cruelle et meurtrière.

Le continent retrouvé, l'apaisement pétillant de la Champagne et le silence de la forêt ardennaise ou de la Meuse endormeuse coulant tout bas, précéderont votre retour au val de Loire, fleuve capricieux blotti entre ses bancs de sable.

L'ultime étape de ce tour de France d'un compagnon de la République sera, au pied de l'acropole de Fourvières en 1997 le confluent du Rhône, de la Saône et... du Beaujolais, cœur de la capitale des Gaules, centre rayonnant d'une des plus grandes régions d'Europe.

*

* *

Si je calcule bien, cette carrière préfectorale exemplaire s'est étalée sur 36 années pour 11 postes, soit une moyenne de séjour légèrement supérieure à trois ans. Vous êtes loin de la longévité d'un préfet de l'Hérault venu à Montpellier en 1817 après avoir été sous-préfet et membre du Conseil législatif sous l'Empire. Sans doute séduit par la nudité et le charme d'Euphrosyne, Thalys et Aglaé, gracieuses personnes qui dominent notre "Œuf", il resta 13 ans au sommet du Clapas dont il ne descendit qu'en 1830. Ce haut fonctionnaire, Augustin-François, baron Creuzé de Lesser annonçait d'une certaine manière le sous-préfet d'Alphonse Daudet : il faisait des vers ! Beaucoup. Point besoin de tortiller la soie de ses favoris : la rime coulait de source.

Le monde du théâtre, du vaudeville à l'opéra-comique, et celui de la littérature, de la poésie au roman, lui permirent de servir l'Etat avec le sens de la mesure et de la belle période. Ses contemporains le tenaient pour un homme d'esprit, taquinant la muse avec élégance et improvisant dans un langage fleuri.

Ses deux principaux succès nationaux sont des œuvres musicales : “*Monsieur Deschalumeaux*” sur la musique du biterrois Pierre Gaveaux, et “*Le nouveau seigneur du village*” sur une composition de Boïeldieu.

“*C’est un artiste*” aurait pu dire la fauvette des *Lettres de mon moulin*. Vous ne l’avez pas imité dans cette dérive littéraire, non sans charme, mais bien futile.

*
* * *

Je vous ai suivi tout à l’heure, modestement dans vos étapes sur ces terres porteuses de vies qui ont imprégné l’âme de vos missions. Si vous avez parlé de grands personnages, je me cantonnerais au Français moyen, voire au petit peuple.

Vous gardez, en inclinations persistantes au profond de votre mémoire, les aspirations de vos administrés vers un avenir tapissé de pondération économique et sociale. Dans leurs regards croisés vous avez revu le témoignage de Paul Vidal de La Blache pour qui la France n’est en rien homogène, mais elle est harmonieuse. “*Les hommes qui l’habitent*, dira plus tard Paul Valéry, *constituent un mélange éthique et psychologique d’une complexité et d’une qualité singulières*”.

Les traces d’émotion recueillies par vos observations, demeurent en vous. Les lieux de mémoire ne peuvent changer. Mais la France évolue, le monde dérange. La société qui implique, selon Bergson, une subordination d’éléments dans un ensemble de règles et de lois, devient plus fluide, moins palpable. Rupture ou mutation ? Vous pesez l’une et l’autre en examinant la remise en cause et les maladies de la République et du monde.

Pour ce dernier, l’effroi brut du 11 septembre 2001 ouvre une plaie angoissante. La foi qui vous porte et qui vous a permis de ne jamais transiger s’ouvre cependant à l’espérance.

Même si elle n’est plus la nation à la parole forte, la France reste aux yeux du monde une porteuse essentielle des valeurs humaines. Le romancier anglais Charles Morgan, écrivait en 1940 dans *Le voyage* : “*La France est une idée nécessaire à la civilisation*”.

Cet encouragement, né alors que l’effondrement guettait, répond à la lucidité de votre conscience où murit votre réflexion sur le génie de la France, sur les valeurs de l’esprit qui transcendent la vie.

C’est un gage d’avenir pour ces civilisations que nous savons mortelles et qui renaissent, comme par avatar ou par marcottage, puisant de leurs racines un terreau resté fertile.

*
* * *

Avant de vous inviter à prendre place, je me permets de saluer votre épouse et vos enfants, témoins de votre action, et tous vos proches qui vous accompagnent.

Je tiens à vous dire notre satisfaction de vous voir succéder à un grand philosophe, épris comme vous de sentiments esthétiques et moraux. Je vous invite à nous rejoindre et permettez moi de vous inciter à nous faire bénéficier très bientôt de vos communications, marquées au sceau de votre expérience, de votre savoir et de votre culture.

CHRONIQUE DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 2001